

Délibération n° 2024 – III - 006

Avenant n°1 au PEP PAPI Romanche

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Excusé, suppléant C.Masnada en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée, suppléant F.Bernigaud en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Excusé, suppléant P.Blunat en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriot	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charley	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil
Paierie Départementale : Georges Déru

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Cédric Rose, UT Voironnais / Benjamin Rey, UT Voironnais / Cécile Albano, Pôle administratif / Agathe Cheritat, Pôle administratif / Damien Kuss, Pôle Ouvrages / Damoune Fracy, Pôle Ouvrages / Camille L'Hutereau, Pôle Ouvrages / Alexia Giroud, UT Romanche / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Annabelle Quidoz, UT Grésivaudan / Agathe Girin, UT Sud Grésivaudan / Baptiste Errecart, UT Sud Grésivaudan.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI a déposé le 03 avril 2024 une demande d'avenant au programme d'études préalables du PAPI Romanche auprès des services de l'Etat (DREAL) pour instruction. Cet avenant a fait l'objet d'une validation préalable (vote collégial réalisé en séance) par les partenaires du SYMBHI lors du comité de pilotage du PAPI Romanche qui s'est tenu le 07 février 2024. La validation de cet avenant est également soumise par la présente aux membres du Comité Syndical.

Les principales modifications du PEP, formalisées par la présente demande d'avenant, sont les suivantes :

- Prolongation du programme d'études jusqu'au mois de décembre 2026 (au lieu de mars 2025) + neuf mois d'instruction du dossier de PAPI complet pour labélisation, soit septembre 2027. Le démarrage des travaux est donc à prévoir en 2028 ;
- Prolongation de la demande de subvention à l'Etat pour l'animation du PAPI jusqu'à mars 2025 (maximum possible) puis financement à 100% par le SYMBHI jusqu'à la labélisation du PAPI complet ;
- Ajout d'une nouvelle action (pose d'échelle(s) limnimétrique(s) sur le Vernon à Vaulnaveys-le-Haut) et report d'une action (conventionnement avec les concessionnaires de réseaux traversant dans les digues pour la régularisation des systèmes d'endiguement) en phase PAPI complet ;
- Modification de la maîtrise d'ouvrage de cinq actions et notamment le passage de deux actions sous maîtrise d'ouvrage SYMBHI : l'élaboration d'exercices de gestion de crise et l'information des communes au dispositif APIC (avertissement pluie intense) ;
- Modification du contenu technique de certaines actions ;
- Révision du coût de certaines actions : sont notamment révisés à la hausse les coûts prévisionnels des trois actions suivantes : étude schéma d'aménagement de la Romanche, AVP Romanche, étude fonctionnement hydraulique des canaux de Vizille. Il est révisé à la baisse le coût des travaux prioritaires.

Sur le volet financier, la moins-value du coût des travaux prioritaires par rapport à l'estimation initiale permet de compenser le prolongement de l'animation du PEP et l'augmentation du coût de certaines actions.

Le montant total du PEP est inchangé : 7,8 M d'€ HT avant et après avenant, mais la répartition par financeurs évolue, avec :

- une plus grande contribution de l'Etat (notamment via la mobilisation du Fonds Vert)
- une moindre contribution des membres du SYMBHI (Département, CCO, GAM)

L'impact de l'avenant sur la contribution prévisionnelle des membres est la suivante :

répartition par financeurs	initial	après avenant
Département (Part. SYMBHI)	1 506 133 €	1 066 143 €
GAM (Part.SYMBHI)	941 333 €	666 340 €
GAM (MoA Directe)	321 667 €	290 900 €
CCO (Part.SYMBHI)	1 317 867 €	932 875 €
CC Oisans (MoA Directe)	2 500 €	2 500 €
Communes	10 000 €	8 500 €
CLE Drac Romanche	122 500 €	168 020 €
Etat	3 389 500 €	4 399 972 €
Agence de l'Eau	217 500 €	293 750 €
total	7 829 000 €	7 829 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- de valider le contenu de l'avenant n°1 au PEP du PAPI Romanche ci-annexé et d'autoriser le Président à le signer.

Fait à Grenoble, le 22 mai 2024

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Manche

Avenant du Programmes d'Etudes Préalables du PAPI Manche

AVENANT N°1

DOSSIER JUSTIFICATIF

Mars 2024

TABLE DES MATIERES

AVENANT N° 1	1
DOSSIER JUSTIFICATIF	1
TABLE DES MATIERES	2
1. LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE LA ROMANCHE	3
1.1. DOSSIER INITIAL	3
1.2. BILAN DU PEP AU 31 DECEMBRE 2023.....	6
1.3. CRUES DE L'AUTOMNE/HIVER 2023 :.....	10
2. OBJETS ET JUSTIFICATIONS GENERALES DE LA DEMANDE D'AVENANT N° 1	13
2.1. OBJETS DE L'AVENANT DU PEP DU PAPI ROMANCHE	13
2.2. PROLONGATION DE LA PERIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES DU PAPI ROMANCHE 13	
2.3. REPORT DE 1 ACTIONS EN PHASE PAPI TRAVAUX	16
2.4. AJOUT DE 1 ACTION	16
2.5. MODIFICATIONS DU CONTENU DE 19 ACTIONS.....	16
3. DETAILS DES MODIFICATIONS SOUHAITEES DU PROGRAMME D' ACTIONS AXE PAR AXE	20
3.1. AXE 0 - ANIMATION ET GOUVERNANCE DU PAPI ROMANCHE	21
3.2. AXE 1 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES ALEAS ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	22
3.3. AXE 2 - SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS.....	23
3.4. AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE	25
3.5. AXE 4 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	26
3.6. AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	27
3.7. AXE 6 - RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	28
3.1. AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE	29
4. SYNTHESE GLOBALE	31

1. Le Programme d'Etudes Préalables du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Romanche

Le Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Romanche, porté par le SYMBHI, a été validé le 19 mars 2022, après une déclaration d'intention déposée le 25 mars 2020. Ce programme d'étude est établi pour une durée prévisionnelle de 3 ans, de mars 2022 à mars 2025.

1.1. Dossier initial

Le bassin de risque pris en compte est celui de l'axe Romanche, entre sa confluence avec le Vénéon à Bourg d'Oisans et sa confluence avec le Drac à Champ sur Drac. Il comprend 90 km de cours d'eau entre la Romanche et ses affluents (tronçons aval des principaux affluents de la Romanche sur la plaine de l'Oisans + sous bassin versant du Vernon sur la plaine de Vizille). Le territoire concerné comprend 17 communes situées sur les EPCI de Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de Communes de l'Oisans, et 2 communes de la Communauté de Communes du Grésivaudan, concernées à la marge sur un périmètre hydraulique. Cela correspond à une superficie de 170 km², soit environ 15% de la surface totale du bassin versant de la Romanche, mais qui concentre l'essentiel de la population avec 26 000 personnes sur les 34 000 habitants du bassin versant. La plaine de l'Oisans et la plaine de Vizille concentrent l'essentiel des enjeux humains mais aussi économiques, patrimoniaux et environnementaux, et sont particulièrement exposés aux inondations.

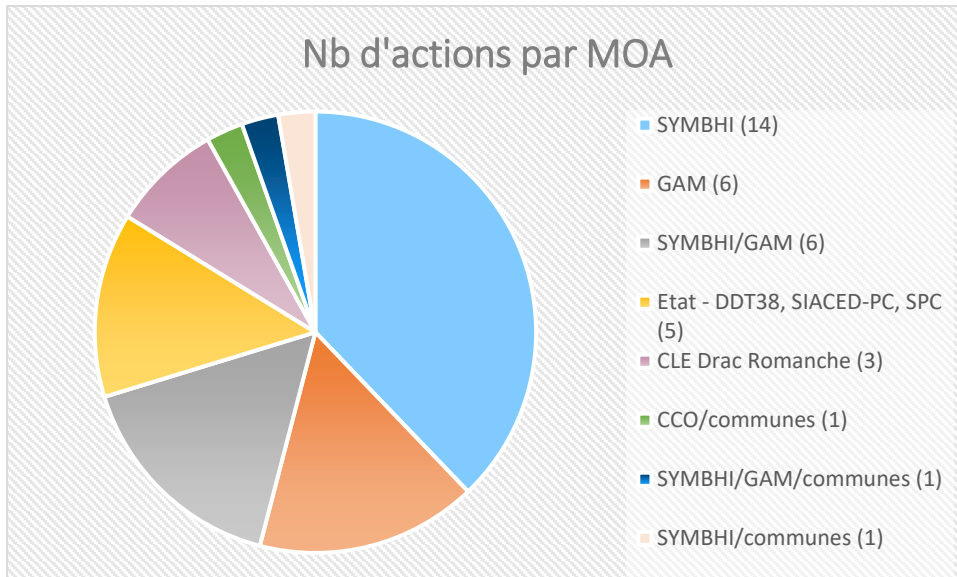
Le dossier initial de PEP comprend 37 actions réparties sur les 7 axes du cahier des charges PAPI 3 2021 pour un montant global de 7,8 millions d'euros (hors taxe), dont 5 millions d'euros pour les travaux prioritaires de sécurisation des digues de la Romanche à Bourg d'Oisans inscrits au PEP par dérogation préfectorale.

Figure 1 : résumé du PEP Romanche - version initiale

Axe PAPI	Nb d'actions	Montant initial € HT
Axe 0 : Gouvernance	6	869 000 €
Axe 1 : Connaissance et conscience du risque	8	498 000 €
Axe 2 : Surveillance et prévision	5	147 000 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	4	20 000 €
Axe 4 : Risque inondation dans l'urbanisme	3	5 000 €
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité	1	70 000 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	6	1 020 000 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	4	5 200 000 €
total	37	7 829 000 €

6 maitrises d'ouvrages sont identifiées, les principales étant le Symbhi et Grenoble Alpes Métropole (GAM). L'Etat porte également plusieurs actions ainsi que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Drac-Romanche, la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) et les communes.

Figure 2 : répartition des actions du PEP Romanche par maître d'ouvrage - version initiale



Le financement des actions est assuré par :

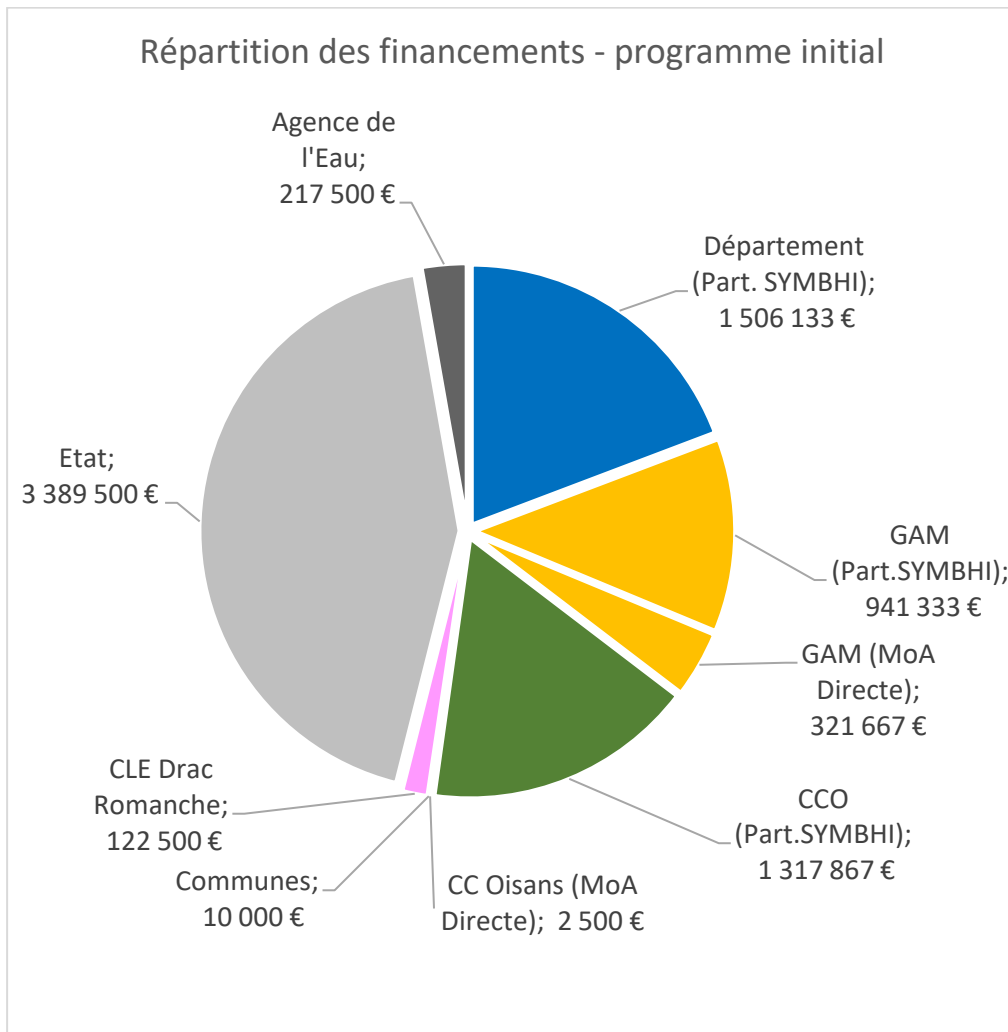
- l'Etat (Fonds Barnier + programme 181)
- les membres du SYMBHI :
 - Département de l'Isère (part. SYMBHI 40%)
 - CCO (part. SYMBHI 35%)
 - GAM (part. SYMBHI 25%)
- GAM en participation directe
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC)
- CLE Drac Romanche
- les communes et la CCO en participation directe

Une part du financement correspond à des actions en régie (GAM, CLE, Etat, Symbhi).

Figure 3 : tableau de répartition des couts par financeurs - programme initial

Total		7 829 000 €
Répartition par financier	Département (Part. SYMBHI)	1 506 133 €
	GAM (Part.SYMBHI)	941 333 €
	GAM (MoA Directe)	321 667 €
	CCO (Part.SYMBHI)	1 317 867 €
	CC Oisans (MoA Directe)	2 500 €
	Communes	10 000 €
	CLE Drac Romanche	122 500 €
	Etat	3 389 500 €
	Agence de l'Eau	217 500 €

Figure 4 : graphique de répartition des couts par financeurs - programme initial



1.2. Bilan du PEP au 31 décembre 2023

Fin décembre 2023, le bilan des actions du programme initial du PEP PAPI Normandie est le suivant :

- 17 actions en cours sur les 37 actions du PEP
- Au moins une action en cours sur chacun des axes
- Un fort taux d'avancement administratif avec 5 marchés publics attribués en 2023
- Un fort taux d'avancement financier avec 3,4 M d'€ HT engagés essentiellement sur les travaux prioritaires (avance du mandataire pour paiement des entreprises)

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque axe du programme, le nombre d'actions total et le nombre d'actions engagées à fin décembre 2023, le cout prévisionnel total de chaque axe et le montant engagé en fin d'année 2023, ainsi que le taux d'avancement financier correspondant.

Figure 5 : PEP PAPI Normandie : bilan 2023

Axes PAPI	Nb d'actions	Cout prévisionnel total	Nb actions engagées à déc 2023	Dépenses à déc 2023	tx d'avancement financier 2023
0 : pilotage	6	869 000 €	4	442 965 €	51%
1 : connaissance et conscience du risque	8	498 000 €	3	45 000 €	9%
2 : surveillance et prévision	5	147 000 €	2	4 500 €	3%
3 : alerte et gestion de crise	4	20 000 €	2	0 €	0%
4 : prise en compte des risques dans l'urbanisme	3	5 000 €	1	0 €	0%
5 : réduction de la vulnérabilité	1	70 000 €	1	0 €	0%
6 : ralentissement des écoulements	6	1 020 000 €	2	12 200 €	1%
7 : gestion des ouvrages hydrauliques	4	5 200 000 €	2	2 885 000 €	55%
total	37	7 829 000 €	17	3 389 665 €	43%

L'état d'avancement détaillé pour chaque action du programme est présenté ci-dessous. Les actions en cours sont identifiées par des flèches bleues.

SYMBHI
PEP du PAPI Romanche - avenant n° 1
Dossier justificatif

ID Actions	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage	planning initial	état d'avancement fin décembre 2023
0-1	Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI	SYMBHI	2021-2024	En cours. Animation assurée par chef(fe) de projet PAPI Romanche sur un poste à temps plein depuis juillet 2022
0-2	AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI	SYMBHI	2022-2024	En cours. Mission d'AMO pour l'étude historique des crues de la Romanche et ses affluents attribuée à ACTHYS Diffusion et au RTM au 1er trimestre 2023 pour l'aide à la rédaction du DCE et pour le suivi de l'étude. Action mutualisée entre les PAPI Romanche et PAPI Affluents de la Romanche en Oisans.
0-3	Mandataire pour le suivi des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI relatives aux travaux de sécurisation prioritaires	SYMBHI	2022-2024	En cours. Mandat attribué à Isère Aménagement en 2022 pour le suivi des travaux prioritaires jusqu'à la fin des travaux (2024)
0-4	AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage de GAM	GAM	2022-2024	Démarrage prévu au printemps 2024 pour l'AMO du schéma d'aménagement du Vernon
0-5	Elaboration du dossier de PAPI complet	SYMBHI	2024	-
0-6	Mettre en place une démarche de concertation du grand public.	SYMBHI / GAM	2022/2024	En cours dans le cadre du schéma d'aménagement Romanche avec l'entreprise Nalisse chargée d'animer les réunions publiques et les ateliers de concertation prévus au cours de l'étude.
1-1	Poursuivre et finaliser l'étude sur l'opportunité d'une implication des barrages hydroélectriques	CLE Drac Romanche	2022	En cours. Démarrage effectif de l'action en 2021. Copil prévu en début d'année 2024 puis, selon l'arbitrage retenu, poursuite de l'étude sur les volets économiques et juridiques en 2024/2025. Action mutualisée sur PAPI Romanche (35%) et PAPI Drac (65%).
1-2	Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique	SYMBHI / GAM	2022-2023	Report pour intégrer les résultats des modélisations des études hydrauliques Vernon, Romanche, Canaux de Vizille
1-3	Réaliser une étude historique sur les crues, saisir les informations dans la BDHI, et établir un plan de pose des repères de crue	SYMBHI / GAM	2022-2023	En cours. Mission attribuée à PROGEO en juillet 2023 pour 16 mois d'étude (déc 2024). Mutualisée avec PEP PAPI Affluents de la Romanche en Oisans. Cout total action : 70 000 € dont 30 000 € sur PAPI Romanche et 40 000€ sur PAPI affluents. Taux de Sub Barnier révisée à 80%. Groupement de maîtrise d'ouvrage avec GAM pour inclure le sous BV du Vernon.
1-4	Réaliser ou mettre à jour les DICRIM prioritaires	SYMBHI / Communes	2022-2024	Report à 2024-2025 sur le territoire CCO pour proposer des formations aux communes. En cours sur le territoire GAM où l'action est portée en régie par la mission risque.
1-5	Etablir un plan de communication et d'information du grand public sur le PAPI de la Romanche	SYMBHI / GAM	2022-2024	Report à 2024
1-6	Mettre en œuvre un outil alternatif de diffusion de la culture du risque inondation	SYMBHI/GAM	2023	Report à 2024
1-7	Réaliser les études préliminaires au schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans et des gorges de Livet-et-Gavet	SYMBHI	2022	En cours. Action intégrée dans l'étude de schéma d'aménagement Romanche. Campagne topographique prévue pour début d'année 2024 pour alimenter la modélisation hydraulique de la plaine de l'Oisans.
1-8	Réaliser les études préliminaires au schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon	GAM	2022	Report au 1er semestre 2024 (phase AMO du schéma Vernon) puis au cours de l'étude de schéma Vernon

2-1	Informers les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles	Etat	2023/2024	Action à poursuivre en 2024 sur bv amont. Portée par mission risque de GAM sur Romanche aval. Sur territoire CCO : 3 sur 7 communes adhérentes à l'APIC (BO, Allemond, Les 2 Alpes).
2-2	Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur le bassin versant de la Romanche	SYMBHI	2022-2024	En cours. Attribué à Artelia en juin 2023 pour un planning prévisionnel de rendu à déc 2024. Action mutualisée sur les 6 UT SYMBHI avec financement à parts égales et 4 PAPI Grésivaudan, Drac, Romanche, Voironnais. Cout total de l'action 200 000 € HT.
2-3	Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC, GAM, et le SYMBHI, en crue et hors crue.	CLE Drac Romanche	2022-2024	Report du fait du plan de charge de la CLE
2-4	Analyser les consignes de gestions des ouvrages hydrauliques pour identifier les éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs	SYMBHI	2023/2024	Report. Calé sur planning réglementaire de l'autorisation des systèmes d'endiguement.(Pour SE Romanche Oisans, l'AP donne 2,5 ans au Symbhi pour établir les conventions avec les gestionnaires de réseaux).
2-5	Réaliser une étude hydraulique sur le fonctionnement des canaux de Vizille et formaliser les consignes de gestion du réseau de canaux et de vannes de Vizille en cas de crue.	CLE Drac Romanche	2022/2024	En cours. Etude état des lieux réalisée en interne par la CLE en 2022. CCTP de l'étude hydraulique en cours de rédaction. Etude programmée pour un démarrage mai 2024 et un rendu fin d'année 2025.
3-1	Formaliser un volet ORSEC Inondation en détaillant les modalités d'alerte et de sauvegarde de la population en cas d'inondation.	Etat (DDT 38et SIACED-PC)	2022-2024	En cours. Son écriture vient d'être relancée après 1,5 an de pause. Il s'agit de principes généraux qui ne s'appuient pas sur les enveloppes de zi (donc non lié au PPRI)
3-2	Réaliser ou mettre à jour les PCS prioritaires	SYMBHI / Communes / GAM	2022-2024	En cours sur le territoire GAM où l'action est portée en régie par la mission risque. Reporté sur le territoire de la CCO (intégration consignes révisées des SE régularisés, mutualisation PAPI affluents)
3-3	Formaliser le fonctionnement d'un réseau de sentinelles test pour la surveillance des crues et l'amélioration de l'alerte	SYMBHI	2022-2024	Report
3-4	Concevoir des exercices d'inondation qui pourront être mis en œuvre au cours de la phase PAPI	Etat (DDT38 et SIACED-PC)	2023/2024	Report
4-1	Finaliser et approuver le PPRI de l'Oisans	Etat (DDT38)	2022-2024	En cours. Prescription 1er trimestre 2024 puis 3 ans (+1 si évaluation environnementale)
4-2	Promouvoir un aménagement du territoire compatible avec le risque d'inondation	CC Oisans / communes	2022-2023	Report
4-3	Accompagner les communes et les instructeurs du réseau ADS pour l'instruction des permis de construire	Etat (DDT 38)	2022-2024	Report
5-1	Réaliser une étude de diagnostic globale de vulnérabilité du territoire	SYMBHI / GAM	2022-2024	Programmé 2024 sur territoire CCO car intégré à l'étude de schéma Romanche (diagnostic de vulnérabilité intégré au marché attribué au groupement setec/artelia/cnr/burgeap - phase diag de vulnérabilité prévue au 1er semestre 2024). Programmé 2024/2025 sur territoire GAM pour être conduit dans le cadre de l'étude de schéma du Vernon.

6-1	Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans et des gorges de Livet-et-Gavet	SYMBHI	2022-2023	En cours. Attribué en septembre 2023 au groupement Setec/Artelia/Burgeap/CNR pour une durée prévisionnelle de 18 mois (tranche ferme). Actuellement en phase état des lieux / diagnostic.
6-2	Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma intégré d'aménagement de la plaine de l'Oisans	SYMBHI	2022-2023	Intégré au marché de schéma d'aménagement de la Romanche attribué en septembre 2023 au groupement Setec/Artelia/Burgeap/CNR pour une durée prévisionnelle de 18 mois (tranche ferme). Phase ACB/AMC prévue pour second semestre 2024.
6-3	Réaliser les études AVP et dossiers réglementaires nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma intégré d'aménagement Romanche Oisans	SYMBHI	2023	Report suite au schéma d'aménagement Romanche
6-4	Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon	GAM	2022-2023	Report. Démarrage effectif prévu pour juillet 2024 pour 18 mois d'étude.
6-5	Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma intégré d'aménagement du Vernon	GAM	2023/2024	Report. Inclus dans l'étude de schéma Vernon prévu de juillet 2024 à déc 2025.
6-6	Réaliser les études AVP et les démarches réglementaires nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma intégré d'aménagement du Vernon	GAM	2024	Report suite au schéma Vernon
7-1	Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur la plaine de l'Oisans	SYMBHI	2022-2023	En cours sur le système d'endiguement potentiel de la Sarenne dans l'étude est comprise dans le marché de schéma d'aménagement Romanche attribué en septembre 2023. Report à 2026-2027 pour les autres SE de la plaine de l'Oisans car nécessité d'intégrer les préconisations de l'AVP du scénario d'aménagement de la Romanche (EDD avec travaux).
7-2	Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur le bassin versant du Vernon	GAM	2023-2024	Report car nécessité d'intégrer les préconisations de l'AVP du scénario d'aménagement du Vernon (EDD avec travaux).
7-3	Réaliser les démarches nécessaires pour assurer une gestion pérenne et efficace des futurs SE (autorisation administrative, maîtrise foncière, conventionnements entre les différents usagers...)	SYMBHI	2022-2024	Report
7-4	Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux) – axes 6 et 7	SYMBHI	2022-2023	En cours. Phase travaux démarré en juin 2023. Lot 1 (réfection du génie civil dégradé sur la digue) achevé après 4 mois de travaux de juin à octobre 2023, réalisés par NGE CG pour 281 566 € HT. Lot 2 (enrochements et terrassement) attribué au groupement Guintoli/Carron/Gravier TP en cours d'exécution depuis aout 2023 avec finalisation prévue pour juin 2024.

1.3. Crues de l'automne/hiver 2023 :

5 crues notables sont survenues sur le territoire du PAPI Romanche en 2023 :

- **Crue du Vénéon et de la Romanche du 20/10/2023** : crue proche de la décennale enregistrée à la station pont de Bourg d'Oisans, entièrement provoquée par le Vénéon, sans désordres notables sur le système d'endiguement ni débordements ;
- **Crue de la Sarenne (affluent rive droite de la Romanche) du 15/11/2023** : débordements sur terrains agricoles aux hameaux de Bassey et des Essoulieux à Bourg d'Oisans ;
- **Crue de la Rive, affluent rive gauche de la Romanche du 1/12/2023** : pas de désordres notables ;
- **Crue de la Sarenne du 11/12/2023** : débordements sur terrains agricoles au hameau de Bassey à Bourg d'Oisans ;
- **Crue de la Lignarre du 11/12/2023** : crue supérieure à la décennale constatée au pont de la RD 10 91 à Bourg d'Oisans ($Q > 20 \text{ m}^3/\text{s}$), sans désordres notables.

Plusieurs laves torrentielles sur des combes affluents de la Romanche dans les gorges de Livet et Gavet sont également survenues au printemps et à l'été 2023. Ces affluents sont hors territoire PAPI Romanche mais peuvent avoir des impacts sur la Romanche. On soulignera l'évènement du 12 juin 2023 où une lave torrentielle est survenue sur la combe de Pissat et à obstrué la Romanche dont le lit a été dévié dans des terrasses alluviales en fond jardin chez un propriétaire riverains.

Photo 1 : obstruction du lit de la Romanche à Livet-et-Gavet par la lave torrentielle de la combe Pissat - 13 juin 2023



Photo 2 : crue de la Romanche du 20 octobre 2023 - aval du pont de la déviation, Bourg d'Oisans



Photo 3 : crue de la Lignarre du 11 décembre 2023 à Bourg d'Oisans



Photo 4 : curage d'urgence du pont de Bassey sur la Sarenne à Bourg d'Oisans lors de la crue du 11 décembre 2023



2. Objets et justifications générales de la demande d'avenant n° 1

Le présent rapport présente le contenu de l'avenant n°1 avec les évolutions du dossier de PEP par rapport au dossier initial.

2.1. Objets de l'avenant du PEP du PAPI Romanche

La demande d'avenant au programme d'actions préalables du PAPI Romanche formulée dans le cadre du présent dossier porte sur 3 items :

- La prolongation de la période de mise en œuvre du programme d'actions jusqu'à la labellisation du dossier de PAPI, soit jusqu'à septembre 2027 ;
- Un report de 1 action en phase PAPI travaux ;
- Une évolution du contenu de 19 actions (sur 37 au total) : évolution du contenu technique et/ou financier et/ou de la maîtrise d'ouvrage ;
- L'ajout de 1 nouvelle action à l'axe 2

2.2. Prolongation de la période de mise en œuvre du programme d'études préalables du PAPI Romanche

La prolongation de la période d'élaboration du PEP **jusqu'à septembre 2027** (initialement mars 2025¹), soit + 2,5 ans, est motivée par plusieurs facteurs :

- Planning initial sur 3 ans (mars 2022-mars 2025) trop ambitieux. Pour s'inscrire dans le délai réglementaire de mise en œuvre du PEP (cahier des charges PAPI 3 2021 = 4 ans + 1 an dérogatoire depuis la déclaration d'intention, soit mars 2020 à mars 2024 + 1 an dérogatoire : mars 2025), le planning de réalisation a été proposé sur 3 ans, ce qui est très ambitieux au regard du contenu du programme (37 actions dont des travaux). L'avancement à mi-parcours et le retour d'expérience du SYMBHI sur des projets similaires nous conduisent à réviser la durée de certaines études structurantes (durée prévisionnelle de l'AVP révisée à 18 mois au lieu de 6) et la durée globale du PEP ;
- Retard sur le démarrage de l'étude de schéma d'aménagement de la Romanche (septembre 2023 au lieu de janvier 2023) du fait du délai important de passation du marché d'appel d'offre (infructuosité, relance du marché, négociation...) et de la révision du contenu du cahier des charges avec l'intégration de nouvelles prestations sur demande des partenaires ;

¹ Mars 2024 + 1 an dérogatoire

- La priorisation, au démarrage du PEP, sur la réalisation des travaux prioritaires à Bourg d'Oisans ;
- Portage de l'animation du PEP Romanche sur un poste à plein temps à partir de juillet 2022 en raison de difficultés de recrutement (soit 4 mois après la validation du PEP) ;
- L'intégration de la phase de labellisation du dossier de PAPI travaux Oisans (6 à 8 mois d'instruction).

Planning révisé – Romanche plaine de l’Oisans et gorges de la moyenne Romanche



Planning révisé – Romanche sous bassin versant du Vernon



2.3. Report de 1 actions en phase PAPI travaux

Il est proposé de reporter au PAPI complet :

- L'action 7-3 relative à la régularisation administrative des futurs systèmes d'endiguement pour pouvoir inclure les préconisations de travaux définis au stade AVP

2.4. Ajout de 1 action

Il est proposé d'ajouter 1 action au dossier :

- 2-6 : équiper une commune d'échelle(s) limnimétrique(s) pour la surveillance des cours d'eau en cas de crue. Il s'agit d'instrumenter le Vernon et le Prémol à Vaulnaveys le Haut pour le suivi des niveaux en gestion de crise. Suite aux crues de l'automne/hiver 2023, la commune a formulé une demande d'aide à l'instrumentation du Vernon. Il est proposé d'inclure cette action au PEP du PAPI Romanche pour valoriser ce type d'initiative et réaliser une action témoin sur la gestion de crise en lien avec la pose d'instrumentation en phase PAPI travaux (suite aux résultats de l'étude SDAL sur le territoire SYMBHI). Cette action sera portée en co-maitrise d'ouvrage GAM/Commune et est estimée à 10 000€ HT.

2.5. Modifications du contenu de 19 actions

Les modifications du contenu de ces actions sont financières, techniques ou peuvent concerner une modification de la maitrise d'ouvrage.

- ✓ **Une évolution de contenu technique :**
 - Une ambition technique plus importante sur certaines actions socles, tel que le schéma Romanche (action 6-1), l'étude canaux de Vizille (action 6.5) du fait des échanges avec les partenaires et de la définition plus précise des besoins au démarrage des études ;
 - Une clarification et/ou une simplification des certaines actions pour faciliter leur mise en œuvre ;
- ✓ **Une évolution de chiffrage de 17 actions** motivée par :
 - L'ajustement des montants de certaines actions suite à l'attribution des marchés publics associés ;
 - La révision du taux d'aides de l'Etat (axe 1) et l'apport de la subvention Fonds Vert ;
 - La demande de prolongation du délai de la période de mise en œuvre du PEP qui impacte les budgets des actions d'animation, de concertation et de communication ;
 - Le besoin d'acquisition de données d'entrée complémentaires (notamment topographiques, géotechniques et sédimentaires pour alimenter les modélisations

hydrauliques) lié en grande partie à la complexité du fonctionnement hydraulique du territoire, qui implique de fait des surcoûts d'études ;

- La réévaluation du montant et la prolongation du délai de réalisation de certaines actions au regard du retour d'expérience des consultations passées, et de l'augmentation importante des travaux publics (index TP01) depuis le dépôt du dossier initial ;
- ✓ **Une évolution de la maîtrise d'ouvrage** de 5 actions :
 - Initialement prévue en comaitrise d'ouvrage SYMBHI/GAM, l'**action 1-6** relative à la culture du risque sera portée uniquement par le SYMBHI. GAM y participera en tant que partenaire technique si l'action est déployée sur son territoire mais ne sera pas moteur pour la mettre en œuvre sur Romanche aval puisque la collectivité dispose déjà d'outils de sensibilisation aux risques (casemat, parcours résilience et risque...).
 - Initialement prévue en régie sous maîtrise d'ouvrage de l'état, l'**action 3-4** relative à la définition d'exercices de gestion de crise passe sous maîtrise d'ouvrage SYMBHI, ce qui est plus cohérent en termes de compétence. Le périmètre de l'action est également révisé car sur le territoire métropolitain la mission risque de GAM porte déjà en régie ce type d'action sur les communes Romanche aval. Pour cette action, le SYMBHI se fera accompagner par l'IRMA pour proposer cet exercice à 2 ou 3 communes de la CCO. Le cout est estimé à 10 000 € HT.
 - ✓ Initialement prévue en régie sous maîtrise d'ouvrage de l'état, l'**action 2.1** « informer les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles » passe sous maîtrise d'ouvrage SYMBHI. Pour favoriser sa mise en œuvre opérationnelle, le contenu est simplifié. L'action est limitée au territoire de la CCO et à l'information des communes au dispositif APIC. Les communes métropolitaines sont déjà adhérentes à l'APIC et informées, par la mission risque, des outils existants sur le territoire. Les volets sensibilisation du public et consignes de sécurité en cas de crue sont supprimés du champ de l'action car déjà couvertes par d'autres fiches actions. Pour mettre en œuvre cette action, le SYMBHI associera le SPC et Météo France.
 - ✓ Les actions **1.4** (DICRIM) et **3.2** (PCS) : intégration de la CCO à la maîtrise d'ouvrage avec le Symbhi et les communes.

Les actions concernées par les modifications les plus notables sont détaillées ci-dessous.

- ✓ Pour les **travaux prioritaires (7-4)**, une moins-value de -1,1 M€ HT liée à :
 - La révision du programme avec le report en phase PAPI de l'aménagement d'une plage de dépôt sur le Buclet. Ce report permet d'attendre les conclusions de l'étude

transport solide en cours dans le cadre du schéma Romanche pour confirmer la pertinence de ce scénario d'une part (pas de réel consensus en phase AVP/PRO) et d'être mesure de proposer des mesures ERC adaptées aux forts enjeux environnementaux ;

- une réévaluation à la baisse du chiffrage en phase AVP/PRO (linéaire de confortement suite aux sondages géotechniques sous la ligne HT revu à la baisse, curage de 2 bancs au lieu de 6...);
- ✓ Pour le **schéma d'aménagement de la Romanche (6-1)**, une plus-value de +335 000 € HT par rapport à l'estimation initiale liée à :
 - Une sous-estimation initiale du cout et de la durée de cette étape du projet ;
 - La complexité des enjeux sédimentaires en amont du système d'endiguement Romanche Oisans nécessitant la mise en œuvre d'un modèle hydrosédimentaire fin en couplage avec le modèle hydraulique ;
 - L'intégration de prestations complémentaires à l'étude sur demande des partenaires : diagnostic de franchissabilité des seuils de fond de la moyenne romanche (action contrat de bassin Romanche), actualisation de l'hydrologie de référence (en lien avec le PPRi plaine de l'Oisans), diagnostic du système d'endiguement potentiel de la Sarenne (en lien avec le PPRn plaine de l'Oisans) ;
- ✓ Pour l'**AVP de la Romanche (6-3)**, une plus-value de +250 000€ HT par rapport à l'estimation initiale liée à :
 - Une sous-estimation initiale de la durée (révisée à 18 mois au lieu de 6) et du cout de cette étape du projet ;
 - une réévaluation du montant de l'action se basant sur le retour d'expérience des consultations passées et les retours des appels d'offre ;
 - L'évolution importante des prix de TP depuis le dépôt du dossier initial (révision du montant prévisionnel des travaux selon l'application d'un indice annuel moyen de 3,4 % sur 11 ans d'après l'indice TPE TP01 de l'Insee – et estimation du cout de l'AVP par l'application d'un taux de 2% du montant prévisionnel des travaux PAPI).
- ✓ Pour l'**étude hydraulique des canaux de Vizille (2-5)**, une plus-value de +75 000 € HT par rapport à l'estimation initiale liée à :
 - Une évolution du contenu technique de l'étude suite à l'état des lieux réalisé en 2022-2023 ayant souligné la complexité du fonctionnement hydraulique du secteur ainsi que des enjeux en présence (AEP, inondation, continuité piscicole, usages socio-économiques, salubrité publique, tourisme) et la nécessité d'étendre le périmètre d'étude pour intégrer les canaux, cours d'eau et fossés de Vizille à Echirolles ;

- Au besoin d'acquisition de données topographiques et hydrologiques complémentaires et récentes pour alimenter la modélisation hydraulique ;
- une réévaluation du montant de l'action se basant sur le retour d'expérience des consultations passées et les retours des appels d'offre ;
- ✓ Pour la réalisation des **conventions nécessaires à la régularisation des systèmes d'endiguement (2-4)** : une plus-value de + 30 000 € HT pour accompagner le pôle ouvrage du Symbhi via un marché de mandat afin de faire établir les conventions avec les gestionnaires de voiries, ponts et autres ouvrages traversants sur les 4 systèmes d'endiguement du périmètre PAPI Manche.
- ✓ Pour le développement d'un **réseau sentinelles (3-3)** : proposition de simplification avec passage de l'action en régie (d'où une moins-value de 5000 € HT) et abandon du partenariat avec l'université en raison de la complexité du portage, et report du public cible pour la constitution du réseau de sentinelles au personnel communal et à réserves de sécurités civiles définies dans les PCS communaux.
- ✓ Pour l'action **4.3 « Accompagner les communes et les instructeurs du réseau ADS pour l'instruction des permis de construire »** sous maîtrise d'ouvrage Etat : proposition de simplification pour une meilleure cohérence avec l'organisation actuelle de la DDT 38. L'actualisation de cette fiche action consiste à remplacer l'enquête de terrain auprès de la CCO par une formation à l'instruction des actes d'urbanisme, organisée sur demande des intercommunalités.

3. Détails des modifications souhaitées du programme d'actions axe par axe

Ce chapitre synthétise les modifications du PEP du PAPI Romanche axe par axe soumis à examen dans le cadre du présent avenant n°1.

Ces modifications sont également reportées dans la version mise à jour des fiches actions présentées en annexe 1.

3.1. Axe 0 – Animation et gouvernance du PAPI Romanche

AXE 0 : Animation et gouvernance					
N°	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage (initial si différent)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différent)
0-1	Assurer l'animation et le suivi du PEP	SYMBHI	909 000 € * <i>Coût initial : 454 000 €</i>	Plus-value de + 455 000 € du fait de la prolongation du PEP et la demande de financement de l'animation jusqu'à fin mars 2025 ; puis financement Symbhi jusqu'à labellisation (*584 000€ jusqu'à mars 2024 + 325 000€ jusqu'à fin 2027)	2020-2027 <i>2020/2024</i>
0-2	AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions sous moa SYMBHI	SYMBHI	70 000 €	/	2023/2027 <i>2022-2024</i>
0-3	Mandataire pour le suivi des actions SYMBHI relatives aux travaux de sécurisation prioritaires	SYMBHI	215 000 €	/	2022-2024
0-4	AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage de GAM	GAM	50 000 €	/	2024-2027 <i>2022-2024</i>
0-5	Elaboration du dossier de PAPI complet	SYMBHI	40 000 € <i>Coût initial 50 000 €</i>	Moins-value de -10 000 € suite à attribution du marché	2026 <i>2024</i>
0-6	Mettre en place une démarche de concertation du grand public	SYMBHI/GAM	50 000 € <i>Coût initial : 30 000€</i>	Plus-value de +20 000 € correspondant à la prolongation du PEP et la poursuite de la concertation en phase AVP	2023-2027 <i>2022-2024</i>
TOTAL			1 334 000 € <i>Coût initial : 869 000 €</i>	Plus-value globale de + 465 000 € HT pour les actions de l'axe 0 principalement due à la prolongation du PEP	

3.2. Axe 1 - Amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque

AXE 1 : connaissance des aléas et conscience du risque					
N°	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage (initial si différent)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différent)
1-1	Poursuivre et finaliser l'étude sur l'opportunité d'une implication des barrages hydro électriques (existants) portée par la CLE	CLE Drac Romanche	113 000 €	/	2022-2025 2022
1-2	Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique	SYMBHI/GAM	15 000 €	/	2025-2026 2022-2023
1-3	Réaliser une étude historique sur les crues, saisir les informations dans la BDHI, et établir un plan de pose des repères de crue	SYMBHI/GAM	30 000 €	/	2023-2024 2022-2023
1-4	Réaliser ou mettre à jour les DICRIM prioritaires	SYMBHI/COMMUNES/CCO	10 000 €	/	2024/2026 2022/2024
1-5	Etablir un plan de communication et d'information du grand public sur le PAPI de la Romanche	SYMBHI/GAM	35 000 € Coût initial : 25 000€	Plus-value de +10 000€ liée à la prolongation du PEP	2024-2027 2022/2027
1-6	Mettre en œuvre un outil alternatif de diffusion de la culture du risque inondation	SYMBHI SYMBHI/GAM	10 000 € Coût initial : 15 000 €	Moins-value de -5000 € liée à la suppression du financement GAM qui portera cette action en régie via les outils déjà existants	2024/2025 2023-2024

AXE 1 : connaissance des aléas et conscience du risque					
N°	Libellé de l'action	Maitre d'ouvrage (initial si différent)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différent)
1-7	Réaliser les études préliminaires au schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans	SYMBHI	160 000 € Coût initial : 130 000€	Plus-value de + 30 000 € lié au besoin d'actualisation des données d'entrée, notamment suite aux crues de 2023	2023/2024 2022
1-8	Réaliser les études préliminaires au schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon	GAM	160 000 €	/	2024/2025 2022
TOTAL			533 000 € Coût initial : 498 000€	Plus value de +35 000 € sur l'axe 1 lié au besoin d'acquérir des données complémentaires et de la poursuite des actions de communication sur la durée prolongée du PEP	

3.3. Axe 2 - Surveillance et prévision des crues et des inondations

AXE 2 : surveillance et prévision des crues et des inondations					
N°	Libellé de l'action	Nom du maitre d'ouvrage (Moa initiale si différente)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différent)
2-1	Informers les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles	SYMBHI ETAT	Régie	/	2023-2024

AXE 2 : surveillance et prévision des crues et des inondations					
N°	Libellé de l'action	Nom du maitre d'ouvrage (Moa initiale si différente)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différent)
2-2	Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur le bassin versant de la Romanche	SYMBHI	33 400 € <i>Coût initial : 40 000€</i>	Moins-value de - 6 600 € suite à l'attribution du marché.	2022/2024
2-3	Améliorer la diffusion des info et l'échange de données météo et hydrologiques entre EDF, SPC, GAM, SYMBHI, en crue et hors crue	CLE DRAC ROMANCHE	27 000 €	/	2025/2026 2022/2024
2-4	Analyser les consignes de gestions des ouvrages hydrauliques pour identifier les éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs	SYMBHI	35 000 € <i>Coût initial : 5000 €</i>	Plus-value de +30 000 € pour accompagner le pôle ouvrage via un marché de mandat à la réalisation des conventions avec les gestionnaires de voiries, ponts et autres ouvrages traversants sur les 4 SE du périmètre PAPI	2025-2027 2023/2024
2-5	Réaliser une étude hydraulique sur le fonctionnement des canaux de Vizille et formaliser les consignes de gestion du réseau de canaux et de vannes de Vizille en cas de crue	CLE DRAC ROMANCHE	150 000 € <i>Coût initial : 75 000€</i>	Plus-value de +75 000 € du fait d'une réévaluation à la hausse de l'ambition technique de l'étude, avec intégration d'une modélisation hydraulique fine nécessitant l'actualisation des données d'entrée (topo, géotechnique...) et d'une sous-estimation initiale du coût de ce projet	2024/2026 2023/2024
+ 2-6	Equiper une commune d'échelles limnimétriques pour la surveillance du Vernon en crue – action témoin	Commune/GAM	+10 000€	Nouvelle action + 10 000 €	2024
TOTAL			255 400 € <i>Coût initial : 147 000€</i>	Plus-value de +108 400 € HT sur l'axe 2 du fait de la révision du contenu des actions 2-4 et 2-5 et de l'ajout d'une nouvelle action	

3.4. Axe 3 - Alerte et gestion de crise

Alerte et gestion de crise					
N°	Libellé de l'action	Nom du maitre d'ouvrage (Moa initiale si différente)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différent)
3-1	Décliner un volet inondation dans le dispositif ORSEC	ETAT (DDT 38 et SIACEDPC)	En régie	/	2024-2026 2022-2024
3-2	Réaliser ou mettre à jour les PCS	SYMBHI/GAM/Communes/CCO	15 000 €	/	2025-2026 2022-2024
3-3	Formaliser le fonctionnement d'un réseau de sentinelles test pour la surveillance des crues et l'amélioration de l'alerte	SYMBHI	Régie Cout initial : 5 000 €	/ moins value de -5000 € du fait du portage en régie hors partenariat universitaire	2025 2022-2024
3-4	Concevoir des exercices d'inondation qui pourront être mis en œuvre au cours de la phase PAPI	SYMBHI ETAT (DDT 38 et SIACEDPC)	10 000 € En régie : 0 €	Plus value +10 000€ suite au changement de portage (moa Symbhi)	2024-2026 2023/2024
TOTAL			25 000 € Cout initial : 20 000 €	Plus-value de +5000 € HT du fait des modifications de portage de certaines actions	

3.5. Axe 4 - Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme

AXE 4 : prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme					
N°	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage (<i>Moa initiale si différente</i>)	Coût global actualisé (HT) (<i>coût initial si différent</i>)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (<i>initial si différent</i>)
4-1	Finaliser et approuver le PPRi de l'Oisans	ETAT (DDT38)	En régie	/	2022-2027 2022-2024
4-2	Promouvoir un aménagement du territoire compatible avec le risque d'inondation	CCO	5000 €	/	2025-2026 2022-2023
4-3	Accompagner les instructeurs du réseau ADS pour l'instruction des PC	ETAT (DDT38)	En régie	/	2024-2026 2022-2024
TOTAL			5 000 €	Pas d'impact financier de l'avenant sur l'axe 4	

3.6. Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

AXE 5 : réduction de la vulnérabilité					
N°	Libellé de l'action	Nom du maitre d'ouvrage (<i>Moa initiale si différente</i>)	Coût global actualisé (HT) (<i>coût initial si différent</i>)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (<i>initial si différent</i>)
5-1	Etude de diagnostic de la vulnérabilité du territoire	SYMBHI/GAM	70 000 €	/	2024-2025 2022-2024
TOTAL			70 000 €	Pas d'impact financier pour l'axe 5	

3.7. Axe 6 - Ralentissement des écoulements

N°	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage (Moa initiale si différente)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initiale si différente)
6-1	Réaliser le schéma d'aménagement intégré de la Romanche dans la plaine de l'Oisans et les gorges de Livet-Gavet pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques	SYMBHI	535 000 € Coût initial : 200 000€	Plus-value de + 335 000€ HT du fait de la complexité du fonctionnement hydrosédimentaire du secteur romanche Oisans, de l'intégration de prestations complémentaires à l'étude et d'une sous-estimation initiale du cout de l'étude	2023-2025 2022-2023
6-2	Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma d'aménagement de la Romanche	SYMBHI	70 000 €	/	2024-2025 2022-2023
6-3	Réaliser l'AVP et les dossiers réglementaires nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma d'aménagement de la Romanche	SYMBHI	460 000 € Coût initial : 210 000€	Plus-value de +250 000 € du fait de la réévaluation du montant face à l'augmentation des prix de TP depuis l'évaluation initiale du dossier de PEP, et de la prolongation de la durée prévisionnelle de la mission	2025-2026 2023
6-4	Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon	GAM	200 000 € Coût initial : 230 000€	Moins value de -30 000 € suite au retour d'expérience de GAM sur des appels d'offre similaires	2024-2025 2022-2023
6-5	Réaliser les études ACB/AMC des scénarios d'aménagement étudiés dans le cadre du schéma intégré d'aménagement du Vernon	GAM	50 000 € Coût initial : 80 000€	Moins value de -30 000 € suite au retour d'expérience de GAM des marchés similaires	2024-2025 2023-2024

N°	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage (Moa initiale si différente)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différente)
6-6	Réaliser l'AVP et les démarches réglementaires nécessaires à l'autorisation du scénario d'aménagement retenu à l'issue du schéma intégré d'aménagement du Vernon– axes 6 et 7	GAM	200 000 € Coût initial : 230 000€	Moins value de -30 000 € suite au retour d'expérience de GAM des marchés similaires	2026 2024
TOTAL			1 515 000 € Coût initial : 1 020 000€	Plus-value globale de + 495 000€ HT sur les montants de l'axe 6 liée une réévaluation fortement revue à la hausse sur les actions schéma et AVP Romanche	

3.1. Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydraulique

AXE 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique					
N°	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage (Moa initiale si différente)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différent)
7-1	Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur la plaine de l'Oisans	SYMBHI	120 000 €	/	2024/2027 2022/2023
7-2	Réaliser les études de danger des systèmes d'endiguement projetés sur le bassin versant du Vernon	GAM	80 000 €	/	2026-2027 2023

AXE 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique					
N°	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage (Moa initiale si différente)	Coût global actualisé (HT) (coût initial si différent)	Impact de l'avenant	Echéance de réalisation (initial si différent)
7-3	Réaliser les démarches nécessaires pour assurer une gestion pérenne et efficace des futurs systèmes d'endiguement (autorisation administrative, maîtrise foncière, conventionnements entre les différents usagers des ouvrages)	SYMBHI	En régie	/ Report en phase PAPI travaux pour intégrer les préconisations de travaux en phase AVP aux dossiers réglementaires	Report PAPI travaux 2022/2024
7-4	Réaliser les travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans (y compris l'ensemble des études et des démarches nécessaires à ces travaux)	SYMBHI	3 891 600 € HT Coût initial : 5 000 000 €	Moins value de -1 108 400 € HT du fait de la redéfinition du programme de travaux en phase AVP/PRO	2022-2024 2022-2023
TOTAL			4 091 600 € HT Coût initial : 5 200 000 €	Moins value de -1,1 M d'€ HT sur l'axe 7 lié à la révision du programme de travaux de l'action 7-4	

4. Synthèse globale

Le tableau ci-dessous présente par axe et au total l'impact financier de l'avenant sur le PEP du PAPI Romanche. La moins-value réalisée sur les travaux prioritaires compense entièrement les plus-values attendues sur les autres axes, ce qui permet d'avoir un bilan global nul. Les évolutions financières les plus importantes s'observent sur les axes 6 « ralentissement des écoulements », 2 « surveillance et prévision des crues » et 0 « animation et gouvernance ».

Figure 6 : impact financier de l'avenant n°1 par axe

Axe PAPI	Nb actions initial	Nb actions révisé	Montant initial	Montant révisé	écart	évolution financière en %
Axe 0	6	6	869 000 €	1 334 000 €	465 000 €	54%
Axe 1	8	8	498 000 €	533 000 €	35 000 €	7%
Axe 2	5	6	147 000 €	255 400 €	108 400 €	74%
Axe 3	4	4	20 000 €	25 000 €	5 000 €	25%
Axe 4	3	3	5 000 €	5 000 €	0 €	0%
Axe 5	1	1	70 000 €	70 000 €	0 €	0%
Axe 6	6	6	1 020 000 €	1 515 000 €	495 000 €	49%
Axe 7	4	3	5 200 000 €	4 091 600 €	-1 108 400 €	-21%
Total	37	37	7 829 000 €	7 829 000 €	0 €	-

Le montant global du programme d'études préalables du PAPI Romanche n'est pas modifié par l'avenant n°1. Les modifications financières sont réalisées inter-axes mais le classement des axes par poids financier reste inchangé.

La contribution des différents financeurs est révisée tel que :

Figure 7 : impact de l'avenant sur la répartition des coûts par financeur

répartition par financeurs	initial	après avenant
Département (Part. SYMBHI)	1 506 133 €	1 099 258 €
GAM (Part.SYMBHI)	941 333 €	687 037 €
GAM (MoA Directe)	321 667 €	290 900 €
CCO (Part.SYMBHI)	1 317 867 €	961 851 €
CC Oisans (MoA Directe)	2 500 €	2 500 €
Communes	10 000 €	8 500 €
CLE Drac Romanche	122 500 €	168 020 €
Etat	3 389 500 €	4 317 184 €
Agence de l'Eau	217 500 €	293 750 €
total	7 829 000 €	7 829 000 €

La contribution des membres du SYMBHI : département, GAM et CCO est réduite, essentiellement grâce à la bonification du taux d'aide de l'état par le Fonds Vert sur les travaux prioritaire.

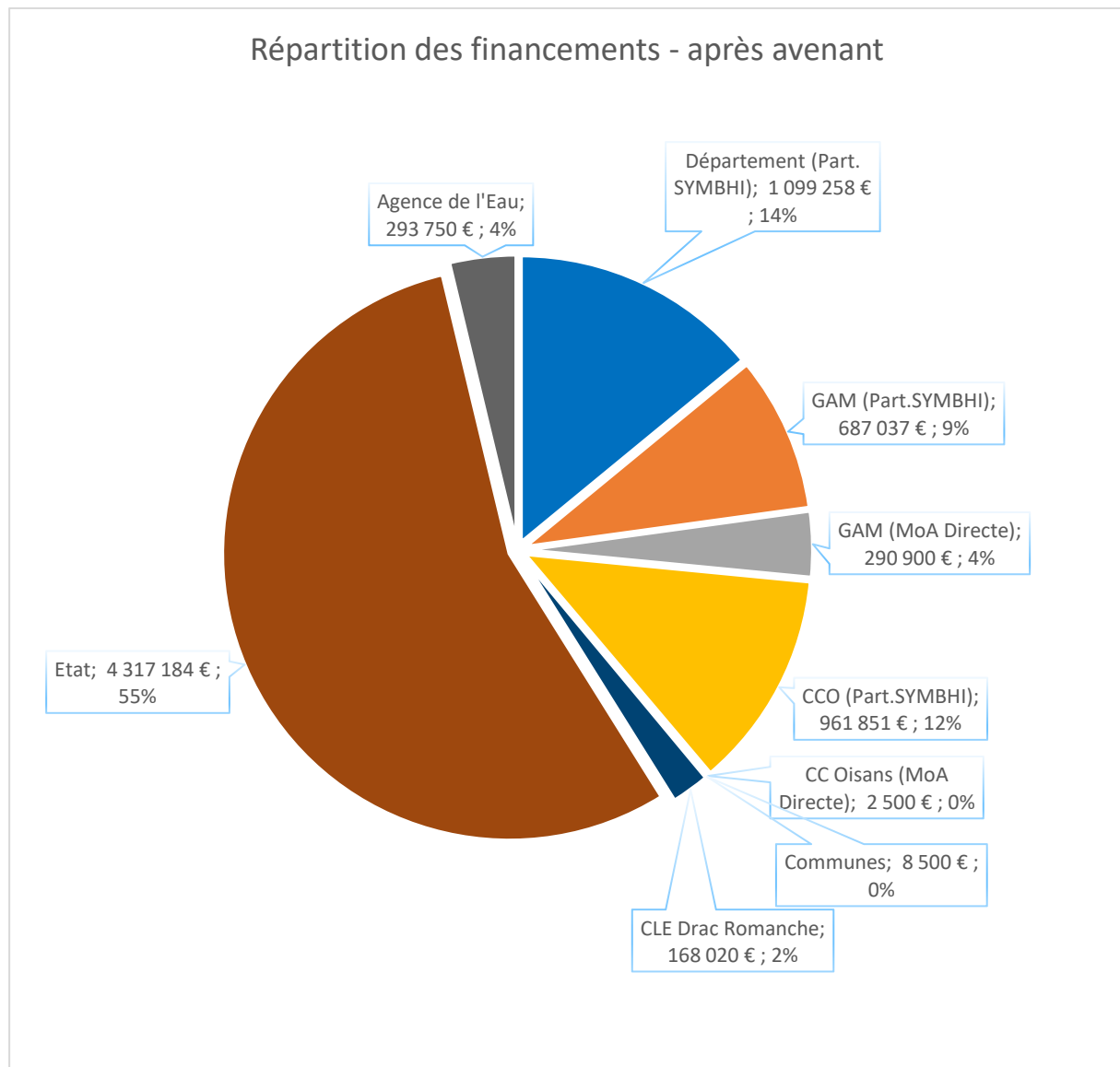
La contribution de l'Etat est notablement plus forte après avenant du fait de : la participation du Fonds Vert sur le financement des travaux prioritaires portant à 80% le taux d'aide de l'Etat (Fonds Barnier + Fonds Vert) sur les travaux ; du passage à 80% du taux de subvention de 3 actions sur l'axe 1 lié à la connaissance du risque ; de la demande de financement d'une année supplémentaire d'animation du PAPI ; de la plus-value de certaines actions de l'axe 6.

La contribution de la CCO en financement direct est inchangée.

La contribution de la CLE Drac Romanche est plus importante après avenant du fait de la plus-value sur l'étude des canaux de Vizille (+75 000€ HT).

La participation des communes à l'élaboration des DICRIM est réduite grâce à une meilleure prise en charge par le Fonds Barnier de ce volet

Figure 8 : Impact de l'avenant n°1 sur la répartition des financements par acteurs



Le niveau opérationnel du plan d'actions du PEP est modifié de la sorte par l'avenant n°1 :

- 37 actions sont conservées dans l'avenant au PEP Romanche avec le report d'une action de l'axe 7 en phase PAPI travaux et l'ajout d'une nouvelle action dans l'axe 2

La période de mise en œuvre du PEP PAPI Romanche s'étendra jusqu'à septembre 2027 (mars 2024 pour le programme initial) permettant aux maitres d'ouvrage partenaires de solliciter des financements jusqu'à cette date pour la réalisation des actions du programme. Conformément au cahier des charges PAPI 3 2021, l'animation du PEP ne pourra être subventionnée que jusqu'à mars 2025 et sera ensuite financée par le SYMBHI.

La stratégie générale du PEP n'est pas modifiée par l'avenant n°1 et l'équilibre entre les axes reste inchangé. La principale modification porte sur les échéances de réalisation, avec une prolongation du calendrier global de 2,5 ans.

ANNEXES

Annexe 1 : fiches actions initiales et révisées après avenant n°1

Annexe 2 : SAFPA TF02 actualisé

Annexe 3 : TF01 actualisé

Annexe 4 : compte-rendu du comité de pilotage du PAPI Romanche du 7 février 2024 validant le projet d'avenant